

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 92 (1995)
Heft: 6

Rubrik: Contrôle du miel SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle du miel SAR

Directives 1995 – Contrôle du miel

Cher/chère collègue contrôleur/contrôleuse, une nouvelle récolte apicole est à la porte. C'est-à-dire pour vous une nouvelle période d'engagement au contrôle du miel.

La marche à suivre pour 1995 reste, mis à part le fait que chaque fédération dispose d'un poste de Contrôle analytique SAR, la même que pour 1994. A savoir que vous adresserez vos échantillons au Contrôle analytique SAR de votre fédération.

L'émolument de contrôle reste fixé à Fr. 10.– par contrôle (resp. échantillon/tranche de 500 kg de miel contrôlé).

La **seule** identification à utiliser pour un miel contrôlé est le label, qu'il soit conditionné en bidons (2 labels par bidon) ou en bocaux/boîtes. L'étiquette (pour bidon) n'est plus utilisée.

Début du contrôle : Dès après l'extraction de la première récolte. N'oubliez pas de rappeler aux apiculteurs de ne pas extraire trop tôt. Plus ils attendront avant l'extraction, plus la teneur en eau sera faible, donc le miel de meilleure qualité. La limite 1995 pour la teneur en eau reste fixée à 18,5 %. Tout échantillon d'une teneur en eau supérieure à 18 % sera soumis, pour contrôle, au Liebefeld.

Fin du contrôle : **15 octobre 1995.**

Contrôleurs analytiques SAR : **Attention! NOUVELLE RÉPARTITION.** Voir copie de la liste parue dans la « Revue suisse d'Apiculture » de mai 1995 (pp. 157 à 159).

Matériel : Pour vos commandes, voir bulletin de commande.

Labels : **A utiliser pour bocaux et bidons** (pour les bidons, 2 labels à coller en opposition). Nouveau label FSSA/SAR : Fr. -.10/pièce, y compris participation à l'autofinancement.

Bulletin individuel : Ce document ne se présentera probablement plus sous la même forme dès la prochaine saison. En conséquence, utilisez au maximum vos stocks. Original (blanc) au Contrôle SAR. Copie (chamois) au contrôleur de la section. Copie (rose) à l'apiculteur.

Fiche récapitulative : Original + première copie au Contrôle SAR. Seconde copie au contrôleur de section.

La fiche de contrôle et le décompte des paiements seront établis par le Contrôle analytique SAR. Une facture vous sera adressée pour le règlement de vos décomptes au caissier SAR.

D'ores et déjà je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une fructueuse saison apicole.

SAR, Contrôle du miel : Maxime Schaller



Commandez maintenant!



**Boîtes à miel, en carton cellulose,
type MEIER, impression 4 couleurs**

Art. N° 5518

1/2 kg, 65 ct pièce (au lieu de 95 ct)

Art. N° 5516

1 kg, 80 ct pièce (au lieu de 1 fr. 10)

**Ces boîtes à miel ne sont plus fabriquées. Pour
cette raison, nous liquidons notre stock et
vous les offrons à ces prix de liquidation.**

La mise en pots du miel est toujours autorisée!

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1
5444 Künten
Tél. (056) 96 13 33
Fax (056) 96 33 22

flexible
innovatrice
rapide

FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés
Franco domicile (livré à domicile)

1 kg avec couvercle	1.15	1.05	1.—	-.95
1/2 kg avec couvercle	-.78	-.74	-.70	-.65
1/4 kg avec couvercle	-.65	-.60	-.55	-.50
50 g avec couvercle	-.50	-.40	-.38	-.36
Couvercles seulement	-.35	-.30	-.30	-.25

Bocaux à miel, prix pour palettes

-.72	-.69	-.66	-.63
-.51	-.49	-.47	-.45
-.46	-.43	-.41	-.39
-.34	-.33	-.31	-.29

Dès pièces	50	250	500	1000	1	Dès palettes	2-5	6-20	21 +
Franco Stabio (retiré à Stabio)						Franco Stabio			
1 kg avec couvercle	-.65	-.63	-.61	-.60	-.59	-.58	-.57	-.56	
1/2 kg avec couvercle	-.51	-.49	-.46	-.45	-.44	-.43	-.42	-.41	
1/4 kg avec couvercle	-.42	-.40	-.38	-.37	-.36	-.35	-.34	-.33	
50 g avec couvercle	-.32	-.30	-.28	-.27	-.26	-.25	-.24	-.23	
Couvercles seulement	-.30	-.27	-.25	-.22					

1 palette (1 kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 pièces

1 palette (1/2 kg) = 92 emballages de 25 pièces = 2300 pièces

1 palette (1/4 kg) = 63 emballages de 24 pièces = 1512 pièces

1 palette (50 g) = 28 emballages de 54 pièces = 1512 pièces

Franco domicile = coût de transport + TVA compris. Livraison 3 jours (cargo domicile CFF).
Echantillons gratuits. L'assortiment est en vente toute l'année. Facture 20 jours net.

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur

Aldo Crivelli – via Giulia 46 – 6855 Stabio – Tél. 091/47 30 84

